

Montréal, le 3 février 2020

MÉMOIRE SUR LA POLITIQUE MONTRÉALAISE POUR L'ACTION COMMUNAUTAIRE

À L'ATTENTION DE : COMMISSION SUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET LA DIVERSITÉ MONTRÉALAISE

CONTEXTE DE L'ORGANISME

Dans le cadre de la consultation publique en vue d'adopter une *Politique montréalaise pour l'action communautaire*, le Projet collectif en inclusion à Montréal (PCEIM) a le plaisir de vous faire parvenir ce mémoire.

Notre organisme, situé dans Rosemont, a pour mission de favoriser l'inclusion de personnes vivant des problématiques de santé mentale, notamment par le biais de projets collectifs. Nos projets se déploient à trois niveaux : au niveau micro, au niveau méso/local et au niveau régional/macro.

LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES: DES ACTEURS CLÉS DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Ce mémoire a comme objectif d'être un outil de réflexion et d'action sur le rôle des organismes communautaires dans le développement social et la reconnaissance de ce rôle par les différents acteurs sociaux, notamment par la ville de Montréal. On souhaite que la Politique, en plus d'être un outil de référence pour établir les types de relations entre la Ville et les organismes communautaires, devienne également un des outils pédagogiques qui aide à définir le développement social. Voici quelques points qu'on aimerait partager avec la Commission afin d'enrichir la Politique.

Le processus de création de la Politique

D'abord, il nous semble important de souligner la pertinence d'une telle politique, mais aussi du processus entamé par la Ville pour la création de cette Politique. Ce processus peut servir d'exemple pour d'autres consultations entre les différents acteurs de l'agglomération de Montréal et du secteur communautaire.

Spécifiquement, le processus a incarné trois éléments qui, pour les organismes communautaires, sont clés lorsqu'il est question du développement social : la transparence dans l'information donnée, la réelle volonté de consultation se traduisant en pratiques concrètes (ex. le world café) et la disposition des acteurs à entamer un processus d'apprentissage mutuel.

Pour une compréhension du développement social : une idée, trois utilisations différentes

C'est dans ce sens qu'on observe que le processus vécu et le document proposé traduisent, implicitement, une vision du développement social. En tant qu'acteur dont la mission de base est le développement social, il est

essentiel pour le PCEIM de rendre explicite les différentes compréhensions de ce qu'est le développement social, afin de faciliter la mise en pratique de valeurs indispensables au secteur, comme par exemple les valeurs d'autonomie et de démocratie, qui sont nommées dans la proposition de la Ville.

Le concept de « développement social » peut être employé par différents acteurs sociaux afin d'expliquer un ensemble de moyens sociaux, mais peut aussi être utilisé comme outil rhétorique afin de légitimer leur action auprès des autres acteurs. Souvent, les deux emplois sont véhiculés par un même acteur, mais la signification peut également changer selon le contexte et l'acteur. Mais dans tous les cas, le concept exprime une valeur positive, et le concept est largement associé directement à une idée du bien par le public.

Les moyens et la finalité du développement social

Afin d'avancer dans la mise en œuvre des actions liées au développement social, cette Politique en étant une, il nous semble qu'il est important de se questionner sur les significations possibles du concept même de développement social, selon l'acteur qui l'utilise et le contexte dans lequel cela se fait.

Toutes les visions possibles du développement social impliquent un intérêt de mieux répondre aux besoins humains. Les enjeux se retrouvent donc dans la nature des moyens développés pour y répondre, ainsi que dans la définition de ce à quoi l'on fait référence lorsqu'on parle des besoins humains. Pour comprendre les différentes visions du développement social, on aimerait présenter trois visions différentes, comportant chacune une compréhension particulière des rapports humains, tout en sachant qu'il y en a plusieurs, qu'elles ne sont pas indépendantes les unes des autres et que, des fois, ces significations peuvent s'entremêler.

A. Développement social : ASSISTANCE

On peut parler de développement social en faisant référence à une stratégie d'action où les personnes ciblées sont observées comme étant passives dans la démarche pour répondre à leurs propres besoins. La conception de la stratégie part de l'idée d'un concepteur ou d'un leader (qui peut être une organisation) qui a le mandat de réfléchir et de mettre en place les actions concrètes. En termes de participation, la population ciblée est normalement **informée** du programme ou du projet qui va se mettre en œuvre. Cette stratégie met les personnes dans une position de **récepteur**, tandis que les autres sont des **donneurs**. Les rôles sont ainsi fixés d'avance, avant même que des interactions aient lieu. En termes de changements, il s'agit normalement d'un projet qui n'agit pas sur la structure ou le système qui a donné lieu aux problèmes. L'apprentissage obtenu est limité à un niveau surtout opérationnel.

Quand cette vision est explicitement assumée par les acteurs de développement, on peut retrouver certains termes associés à cette démarche afin de la rendre légitime aux yeux du public : relation d'aide, parrainage, patient, pensée stratégique, leader, résultats concrets, pragmatisme, efficacité, personne vulnérable.

B. Développement social : PARITARISME

Cette vision implique l'élaboration d'actions où les personnes ciblées sont considérées comme des pairs dont la parole doit être prise en compte afin d'alimenter les actions. Les personnes envers qui le

programme ou projet est dirigé participent autant **au niveau d'information** (comme dans la stratégie d'assistance) **qu'au niveau d'opinion**. Le programme ou projet, tout en étant sous le contrôle d'une des parties, permet à l'autre partie de se prononcer sans nécessairement que leur parole détermine le projet. On pourrait parler des personnes ciblées comme partenaires, qui se trouvent ailleurs, et à qui on permet de jouer un rôle plus actif que dans la stratégie d'assistance. En termes d'apprentissage, elles seront capables de nommer leur place dans le projet sans toutefois changer le système dans lequel le projet opère. L'acteur porteur de la vision facilite la mise en place d'espaces où les autres acteurs peuvent nommer certains de leurs besoins afin de créer des réponses.

Lorsqu'un acteur assume explicitement cette vision, il est possible de retrouver certains termes dans le discours : partenaire, consultation, collaborateur, accords, convocation, échanges, intégration.

C. Développement social : PROJET COMMUNAUTAIRE

Cette vision implique de passer d'une conception de **l'autre comme celui à assister ou à consulter, à celui avec qui décider.** L'autre n'est pas seulement un pair ou un partenaire, l'autre se transforme en nous. Les personnes se voient comme faisant partie de la communauté humaine, ayant donc les mêmes besoins. Tout en misant sur l'autonomie des personnes, il y a une compréhension de l'interdépendance entre acteurs dans la création de réponses aux besoins. Ceux qui se trouvent dans des contextes où les réponses aux besoins sont inadéquates partagent ainsi une connaissance avec ceux dont les contextes de vie ont permis de trouver des réponses actives à leurs besoins et vice-versa, afin de créer ensemble des espaces favorisant l'apprentissage commun.

On arrive ainsi à la concertation, c'est-à-dire à une participation dans la **décision sur les moyens et les fins** (ayant comme condition préalable la participation **en information et en opinion**). On dépasse les espaces d'échange pour créer des espaces de dialogue et de conversation, où la confiance et la proximité sont le terrain propice à la création.

Certains termes communément employés en faisant référence à cette vision : concertation, dialogue, décisions partagées, fonctionnement démocratique, autonomie, participation, co-création, inclusion.

Les mots et les actions

Pour compléter cette réflexion, on aimerait attirer l'attention sur l'importance des mots. On a voulu souligner certains mots clés associés à chaque vision. Cependant, vu que les mots ont le pouvoir de montrer et de cacher la réalité (en plus de la recréer), il faudrait observer les processus mis en place, les actions réalisées et leur concordance avec les mots utilisés avant de donner une appréciation sur le type de vision utilisée par un acteur. Il sera toujours possible de mêler tous les mots et, ainsi, les gens, afin de faire passer ce qu'on pense être le « bien ».

RECOMMENDATIONS

- 1. Bonifier l'explication de la démarche de construction de la Politique, en explicitant le type de dynamique établie entre la Ville et le secteur de l'action communautaire, notamment sur trois points :
 - La transparence de l'information
 - o La volonté de réelle consultation
 - o La disposition à entamer un processus d'apprentissage mutuel

On recommande aussi que ces points soient illustrés par des exemples concrets tirés du processus, afin que ce document représente fidèlement l'esprit de la démarche et puisse ainsi servir de référence. En ce sens, les témoignages de fonctionnaires, de commissaires et des acteurs de l'action communautaire est une source pédagogique pertinente.

- 2. Expliciter une compréhension du développement social qui prend en compte la vision du développement social des organismes communautaires, étant donné qu'il s'agit de leur ADN. En ce sens, on trouve qu'il est important de souligner dans la Politique les visions du développement social définies ci-haut :
 - Assistance
 - Paritarisme
 - Projet communautaire

On propose plus précisément de nommer dans la Politique le type de développement social qui caractérise l'action communautaire, notamment le développement social de type **projet communautaire**, et de nommer le fait que cette Politique traduit cette vision.

3. Tenir compte de l'ensemble des recommandations soumises par le Réseau Alternatif et Communautaire des Organismes (RACOR) en santé mentale et les autres regroupements représentant les organismes communautaires

Notre organisme est membre du Réseau Alternatif et Communautaire des Organismes (RACOR) en santé mentale. Nous soutenons la démarche collective des regroupements montréalais en action communautaire autonome et les avis émis à la suite des démarches de concertation en lien avec le développement de la Politique. Nous croyons que les améliorations suivantes doivent être apportées à la Politique :

- Mettre de l'avant l'apport du mouvement communautaire au développement des droits sociaux;
- S'inspirer davantage du Cadre de référence national en matière d'action communautaire pour mieux définir l'action communautaire, l'action communautaire autonome et la défense collective des droits;
- Protéger sans équivoque l'autonomie des groupes, notamment en excluant toute possibilité aux représentants de la Ville d'assister aux rencontres des conseils d'administration, en respectant la confidentialité des renseignements des personnes qu'ils rejoignent et en respectant leur rayonnement territorial;
- Définir davantage l'éducation populaire autonome, notamment en s'inspirant de la définition mise de l'avant par le Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MÉPACQ);
- De façon générale, utiliser un vocabulaire qui traduit les valeurs du mouvement communautaire;

- Pour tous les programmes de financement, assurer la transparence, la prévisibilité et la proportionnalité de l'ensemble des processus (demandes, contrats et reddition de compte);
- Privilégier des financements à long terme ou récurrents. Privilégier l'attribution de subventions aux ententes de sous-traitance;
- Publier une liste de programmes de financement (en annexe de la Politique) et la mettre à jour annuellement;
- Reconnaître que la contribution de la Ville à loger les groupes communautaires est une responsabilité sociale allant au-delà du rôle de propriétaire immobilier;
- Mieux reconnaître le rôle des regroupements, notamment pour leur expertise, leur représentativité et leur contribution à la défense des droits sociaux;
- o Favoriser la participation de tous les regroupements d'action communautaire autonome concernés au comité de suivi de la Politique;
- o Mettre en place un mécanisme de résolution des désaccords;
- Rendre effective l'adhésion de tous les paliers décisionnels et administratifs de la région de Montréal (conseil d'agglomération, villes et arrondissements) et de façon pérenne, au-delà des changements d'administration;
- o S'engager à adopter un plan d'action avec des mesures de soutien financier structurantes.

Nous vous encourageons à poursuivre le travail amorcé avec le milieu communautaire afin de doter toutes les instances de l'Île de Montréal d'une Politique de reconnaissance qui favorise l'épanouissement et la participation sociale de toutes et de tous.

David Castrillon Directeur Générale

Projet collectif en inclusion à Montréal - PCEIM

Directiongenerale@pceim.ca

514 255 1054 Poste 227